



Communiqué de presse

Nantes, 17 juillet 2015

## **Aéroport du Grand Ouest : décision du Tribunal Administratif de Nantes Jacques AUXIETTE se félicite de la déclaration de Manuel VALLS, Premier ministre.**

Jacques AUXIETTE, président de la Région des Pays de la Loire et du Syndicat Mixte Aéroportuaire, prend acte avec **satisfaction** de la décision du Tribunal Administratif (TA) de Nantes. Ce jugement est une **reconnaissance de la conformité en droit des arrêtés préfectoraux** de décembre 2013 autorisant le début des travaux de réalisation du futur aéroport du Grand Ouest.

Par cette décision, **le TA rejette les 17 recours déposés par les opposants, valide la méthode de compensation environnementale et renforce la protection des espaces naturels et agricoles** en prescrivant de réduire la surface de certaines places de parkings. Cette décision démontre, une nouvelle fois, la **qualité du dossier et le strict respect des procédures et de l'Etat de droit**.

*« Nous nous félicitons de la réaction rapide et sans ambiguïté du Premier ministre qui annonce que cette décision doit entraîner la reprise des travaux, marquant ainsi la fin de la période de suspension décidée par l'Etat »* précise Jacques AUXIETTE.

**Tous les engagements pris par l'Etat et par les élus des collectivités depuis mai 2012 ont donc été tenus.** Aucune procédure en cours ne peut désormais empêcher la réalisation de l'aéroport tant au niveau national qu'au niveau européen. **Le contentieux avec la Commission européenne n'est pas suspensif** : un dialogue étroit et constructif est actuellement en cours avec la Commission. Le jugement du Tribunal Administratif de Nantes conforte les premiers éléments transmis à Bruxelles.

Jacques AUXIETTE rappelle que *« le transfert de l'aéroport sur le site de Notre Dame des Landes est un atout essentiel pour l'avenir des habitants et des territoires de l'Ouest de la France et une infrastructure utile et nécessaire pour la croissance et l'emploi durables »*.

Contact presse : 02 28 20 63 30